

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
Claudine Bérubé	2019388			Le 28 mai 2021			
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie Au Royaume En Chant T					(506) 284-1017		
Adresse							
5 rue Rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Annik Thériault			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité	
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps pa nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétér bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multiplia nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant ét l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication of l'alinéa a).	ogène ant le tabli à			28 mai 2021		28 mai 2021	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,		24(1)(b)(iv) 02 a		02 av	r. 2021	28 mai 2021	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les cles documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du persont lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de s responsabilités.	nnel,		l(1)(c)(iii) 02 av		r. 2021	28 mai 2021	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les colles documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du persont lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	nel,	24(1	)(c)(iv)	02 av	r. 2021	28 mai 2021	
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel es d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3 pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.  Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		30(1	)	19 ma	ars 2021	28 mai 2021	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.	36(4)	18 mars 2021	28 mai 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;  Commentaires :	39(2)(a)	09 avr. 2021	28 mai 2021
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : d) installée à un mètre au maximum d'un lavabo.	41(1)(d)	11 mai 2021	28 mai 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
48(5) Si plus d'un enfant en bas âge nourri au biberon est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant veille à ce que chaque biberon : a) porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant; b) ne soit utilisé que par l'enfant auquel il est destiné.	48(5)	26 mars 2021	28 mai 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite, le ratio est non-conforme dans le groupe des 2 e l'éducatrice.	et 3 ans. L'ex	ploitante va reste	ravec
Je recommande le renouvellement pour ce permis.			
original signé par Annik Thériault	L	e 28 mai 2021	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date		
original signé par Claudine Bérubé	L	e 28 mai 2021	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date		